

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-BERNARD du 9 JUILLET 2015 à 19h30 VALANT PROCES-VERBAL

Etaient présents : M. Bernard REY, Maire. MMES Sandrine MAZZOTTI, Katia PERRET, MM Jean BARTHOMEUF, Francis BLOCH, Adjointes au Maire.
MMES A BLANC-MONOT, Evelyne DOY, Pascale LABART, Marie LABROSSE, MM Pierre-Louis BALLETT, Gérard LEFEBVRE, Florent PATIN, Peter WATSON, Conseillers municipaux.

Absents excusés : Josette GUERRIER (pouvoir donné à J. BARTHOMEUF), Françoise EYRAUD

Secrétaire de séance : Pierre-Louis BALLETT

Convocation faite le : 2 JUILLET 2015

publiée le : 2 JUILLET 2015

Concernant le compte-rendu du conseil municipal du 1^{er} juin 2015, M. G. LEFEBVRE demande la modification du compte-rendu :

- Dans la partie concernant les cheminements piétonniers, M. LEFEBVRE demande qu'une précision soit inscrite dans sa réponse à M. le Maire, sur le point de savoir s'il a une solution au problème de stationnement sur l'Avenue des Helvètes : « Ce dernier répond que n'étant pas un professionnel de la chose il n'est pas en mesure de proposer une solution ». Modification acceptée.
- Dans les questions diverses, dans la partie concernant le conflit de voisinage dont M. LEFEBVRE avait alerté M. le Maire par mail, M. LEFEBVRE demande que soit rajoutée une précision concernant son intervention. Modification rejetée.

Le compte-rendu du conseil municipal du 1^{er} juin 2015 ne faisant l'objet d'aucune autre remarque est adopté à l'unanimité des membres présents.

I – SMICTOM

M. le Maire donne la parole à M. Claude MONTESSUIT, Président du SMICTOM : Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères Saône-Dombes, pour présenter le syndicat.

M. MONTESSUIT remercie au préalable les délégués de la commune : Mme LABART et M. BALLETT, au syndicat pour leur travail et les bonnes relations existantes.

Il présente le rapport d'activités du SMICTOM pour l'année 2014.

Le syndicat comprend 44 119 habitants, 22 communes. La commune de Jassans-Riottier, qui est rattachée à l'agglomération de Villefranche, est restée dans le SMICTOM. Il est membre du SYTRIVAL qui traite par incinération les déchets et fournit une partie du chauffage urbain de Villefranche S/Saône.

Le SMICTOM gère 2 déchetteries : celle du Pardy à Frans et celle des Bruyères à Toussieux ; et l'installation de stockage de déchets non-dangereux de la Thorine à Misérieux. Il gère également la Recyclerie à Trévoux.

Depuis septembre 2009, le SMICTOM s'est engagé dans un programme de prévention des déchets, soutenu par l'ADEME.

L'objectif est de baisser de 7 % sur une durée de 5 ans, la production des déchets des habitants (ordures ménagères, emballages légers, papiers, verre). L'idée consiste à accompagner les habitants pour modifier leur comportement et limiter ainsi la production de déchets. L'objectif n'a pas été atteint : les déchets ont diminué de 6.3 %.

Il est nécessaire de continuer la prévention et de faire mieux dans le cadre du nouveau partenariat qui sera conclu avec l'ADEME pour la période 2015-2020.

Mme M. LABROSSE demande quelles ont été les actions mises en place pour inciter à la réduction des déchets. M. MONTESSUIT rappelle les actions réalisées : les interventions auprès des écoles, la réalisation d'étiquettes STOP PUB, la création de la Recyclerie, du guide du tri, et la mise en place du nouveau système de cartes d'accès à la déchetterie.

Concernant la situation financière du SMICTOM, M. MONTESSUIT souligne que la situation financière est confortable, aucun emprunt n'a été réalisé, et les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères n'ont pas bougé depuis 5 ans. 58 % des dépenses de fonctionnement correspondent à la collecte et au traitement des déchets.

A la demande de M. le Maire, M. MONTESSUIT précise que les déchetteries emploient 4 personnes, et qu'à la Recyclerie, des personnes en réinsertion sont employées, ainsi que de nombreux bénévoles.

Concernant la récupération des textiles dans le cadre du partenariat avec Le Relais, cela représente 3,8 kgs de textiles / an / habitants.

M. le Maire remercie M. MONTESSUIT pour avoir mis à disposition avec les communes voisines les bacs poubelles nécessaires, et avoir organisé leur ramassage, lors du passage des gens du voyage l'été dernier. Il propose que des bacs soient achetés par le SMICTOM qui seront mis à disposition aux communes. M. MONTESSUIT répond que les communes de Rancé et Trévoux ont mis en place un autre système : des bennes, et le SMICTOM avait pris en charge les frais d'incinération. M. le Maire n'est pas favorable aux bennes, cela risque d'entraîner des problèmes d'odeur, et prolonger l'installation des campements ; les bacs sont plus pratiques à gérer.

M. MONTESSUIT souligne le problème de stockage et de gestion des bacs.

Pour M. le Maire il s'agit d'une problématique du SMICTOM, une discussion peut être engagée sur l'investissement à réaliser, et trouver un lieu de stockage sur une commune.

M. MONTESSUIT rappelle que le SMICTOM n'a pas de camion. Il posera la question au bureau du syndicat pour l'achat de bacs.

M. F. BLOCH demande si une communication peut être faite sur le logo présent sur les emballages (double flèche) qui ne signifie pas que l'emballage est recyclable, mais que l'entreprise a payé l'éco-contribution. M. MONTESSUIT indique qu'un nouveau guide du tri sera élaboré et distribué.

M. le Maire demande à quelle hauteur le SMICTOM participe pour l'installation de bennes enterrées. M. MONTESSUIT répond que le syndicat accorde 5 000 € par fosse de containers, et 8 000 € pour les bennes à verre.

Mme A. BLANC-MONOT demande quel est le coût restant à la charge de la commune. M. MONTESSUIT répond que les participations couvrent quasiment en intégralité le coût pour la commune.

M. P-L BALLETT demande quel est le bilan du tri du verre pour St Bernard. M. MONTESSUIT répond qu'il n'existe pas de données par communes, mais pour l'ensemble du territoire.

Mme M. LABROSSE demande s'il existe une filière de recyclage et de récupération des déchets d'ameublement et des mobiliers. M. MONTESSUIT répond qu'il existe une filière à Toussieux et à la Recyclerie qui se met en place.

M. MONTESSUIT indique que le marché de collecte des ordures ménagères a été relancé. Une proposition intéressante a été faite en modifiant les tournées, ce qui permet de gagner 60 000 €, sur un coût annuel de 871 000 €. Six communes sont impactées par ce changement de tournée, dont St Bernard.

M. le Maire a donné son accord pour le changement de tournée pour la commune, qui sera à partir du 1^{er} janvier 2016, collectée le mardi après-midi entre 13h et 19h.

Mme P. LABART demande si la Recyclerie se déplace à domicile. M. MONTESSUIT répond que cela est possible, mais ce service est payant.

M. le Maire remercie M. MONTESSUIT de son intervention.

II – DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX D'ANSE ET REGION

M. le Maire rappelle que la commune est représentée au Syndicat Intercommunal des Eaux d'Anse et Région par deux délégués titulaires : M. Bernard REY, Maire, et M. Jean BARTHOMEUF, Adjoint au Maire.

M. le Maire informe de sa démission en tant que délégué titulaire car il a été élu Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain.

Il précise qu'il siégeait déjà aux commissions du Centre de Gestion.

Les réunions du syndicat se déroulant souvent le mardi et le mercredi, M. le Maire ne peut pas y assister, et propose au conseil municipal d'élire un nouveau délégué titulaire qui le remplacera.

M. P-L BALLETT s'est proposé. Mme A. BLANC-MONOT demande à quelle heure se tiennent les réunions, et précise qu'elle aurait été intéressée.

Est élu au premier tour et à 13 voix POUR, 1 ABSTENTION (P-L BALLETT) et 0 CONTRE, comme délégué titulaire : M. Pierre-Louis BALLETT.

Les délégués titulaires de la commune au Syndicat Intercommunal des Eaux d'Anse et Région sont : M. Jean BARTHOMEUF et M. Pierre-Louis BALLETT.

III – SCOT

M. Francis BLOCH fait le point sur la révision des SCOT (Schémas de Cohérence Territoriale) de la Dombes et du Val de Saône-Dombes. La révision sera conjointe afin de mutualiser les coûts.

Il rappelle que le SCOT Val de Saône Dombes, qui couvre la commune de St Bernard, regroupe 34 communes, 55 000 habitants, et représente un bassin de 4 300 emplois. La population a augmenté de 1,2 %.

La carte du périmètre des SCOT montre que le territoire est entouré d'autoroutes, avec des pôles d'attraction urbain : Bourg-en-Bresse, Lyon, Villefranche S/Saône, et la Côtière.

La révision des SCOT est mise en œuvre pour mettre les documents en conformité avec la nouvelle législation (Lois ALUR et du Grenelle), intégrer l'ensemble des documents qui lui sont supérieurs (DTA : Directive Territoriale d'Aménagement, le SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, le PGRI : Plan de Gestion des Risques d'Inondation, le SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique) et la future charte du Parc Naturel Régional de la Dombes.

L'objectif est de limiter la consommation de l'espace autour de 6 thèmes qui seront étudiés : le développement démographique, la mobilité, l'emploi, les commerces, l'agriculture et la biodiversité.

M. F. BLOCH précise que le bureau d'étude sera choisi en novembre 2015 (la consultation est en cours), pour une élaboration en 2016. Les personnes publiques et la population seront consultées sur le projet, qui sera adopté en 2017.

Il informera les conseillers municipaux de la suite de cette procédure de révision.

IV – BATIMENT DE L'ANCIENNE MAIRIE

M. le Maire fait le point sur la visite du bâtiment de l'ancienne mairie qu'il a faite le 19 juin, avec un agent de l'Agence départementale d'ingénierie de l'Ain, afin de connaître les possibilités offertes par ce bâtiment. Les propositions suivantes ont été faites :

- Concernant la salle de réunion actuelle : celle-ci peut être maintenue, mais il est noté qu'elle ne respecte pas les normes d'incendie et de secours.
- Concernant les étages : une occupation en logements est envisageable.
- Concernant le rez-de-chaussée : un ERP (établissement recevant du public) ou un logement est envisageable.

M. P-L BALLETT estime que les travaux s'élèveront entre 200 000 et 250 000 €.

M. P. WATSON demande s'il est possible de connaître la valeur réelle du bâtiment, et sa valeur estimée. M. le Maire répond qu'il est compliqué d'estimer un bâtiment qui sera rénové.

Mme A. BLANC-MONOT demande si la commune a les moyens financiers pour réhabiliter le bâtiment. M. le Maire explique qu'il y a 2 possibilités pour financer ces travaux :

- Soit passer par un bail emphytéotique, la commune ne paie pas les aménagements, et récupérera les pleins droits au bout de 25 ans environ ;

- Soit la commune réalise les travaux en ayant recours à l'emprunt, et retirera tout de suite des recettes via les loyers perçus.

Il est envisagé de céder l'ensemble du bâtiment via un bail emphytéotique à un opérateur (un bailleur social) qui réalisera les travaux d'aménagement, et à la fin du bail, la commune redeviendra pleinement propriétaire.

A la demande de M. F. BLOCH, M. le Maire précise que l'entretien du bâtiment sera à la charge du bailleur.

Pour Mme P. LABART il est nécessaire d'avoir des chiffres pour pouvoir discuter.

M. J. BARTHOMEUF précise qu'avant la partie finalisation du projet, il faut passer par la consultation des bailleurs sociaux, et leur poser la question. Concernant le coût, M. J. BARTHOMEUF reste prudent sur le chiffre annoncé de 250 000 €.

Pour ne pas perdre de temps, M. le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à aller dans ces deux directions.

Mme P. LABART demande si la commune a déjà eu recours à des baux emphytéotiques. M. le Maire répond qu'il n'en a pas connaissance, mais que ce type de bail fonctionne bien.

Le conseil municipal donne son accord.

V – QUESTIONS DIVERSES

A – Terrain BARET rue de la Saône

M. le Maire fait part du mail reçu de M. LEFEBVRE concernant la propriété BARET située 300 rue de la Saône, et l'utilisation par la commune de son droit de préemption en cas de vente du terrain.

M. F. BLOCH précise qu'à ce jour il a reçu un agent immobilier auquel il a donné tous les renseignements d'urbanisme, et notamment concernant l'emplacement réservé existant sur ce terrain pour la réalisation de 6 logements aidés.

M. G. LEFEBVRE indique qu'une estimation est en cours.

B – Compteurs d'eau télé-relève

M. J. BARTHOMEUF fait état de 13 compteurs de télé-relève d'eau qui ne sont pas encore installés.

C – Moustiques

M. F. BLOCH explique qu'il a consulté quatre sociétés de démoustication. Il étudie les devis. Ce problème a été évoqué lors d'une réunion à la CCDSV, qui semblait découvrir le problème.

M. le Maire note que la commune de Trévoux a traité aux Cascades, et que le résultat n'est pas efficace.

M. F. BLOCH exprime son inquiétude sur les potentielles conséquences sur l'environnement des traitements de démoustication. M. le Maire rappelle que des protections individuelles existent. Il est noté que le moustique-tigre est arrivé.

D – Régime indemnitaire personnel communal

M. le Maire explique que le régime indemnitaire de la secrétaire de mairie doit être mis à jour en raison de l'évolution de la législation. Il propose que la commission du personnel se réunisse en septembre à ce sujet.

E – Mutualisation des services CCDSV

M. le Maire donne la parole à Mme Sylvie JAMBON, Secrétaire de mairie.

Mme JAMBON présente le projet de la CCDSV d'élaborer un schéma de mutualisation des services. Il s'agit de mettre en commun des services (agents), des compétences, ou du matériel, dans le but de réaliser des économies et de gagner en efficacité.

Cela prendrait la forme de groupement d'achats afin de négocier les prix, mais aussi de la mise à disposition de personnel et de matériel entre communes et la CCDSV.

Actuellement les communes membres de la CCDSV font le diagnostic de leurs besoins. Lors d'un premier échange entre les responsables de la CCDSV et les responsables des communes, il a été rappelé que la mutualisation des services ne devait pas se faire au détriment de la qualité du service public rendu, et que cela ne devait pas engendrer de contraintes, ni compliquer les procédures.

M. le Maire explique que c'est compliqué pour les communes rurales de mettre à disposition leur personnel, car elles sont à flux tendus.

Les conseils municipaux seront consultés au cours du 1^{er} trimestre 2016 pour donner leur avis sur le projet de schéma de mutualisation, qui sera approuvé en dernier lieu par le conseil communautaire.

F – Rapports Annuel 2014 Prix et Qualité Eau potable

M. J. BARTHOMEUF indique que les rapports annuels 2014 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable du Syndicat Intercommunal des Eaux d'Anse et Région (le distributeur) et du Syndicat Mixte Saône Turdine (le producteur) sont mis à la disposition du public.

A noter : le prix du service de l'eau au m³ pour 120 m³ d'eau est de 2.47 € (il est en hausse de 1.1 % par rapport à 2014).

M. le Maire fait état de l'augmentation de la taxe sur l'assainissement votée par la CCDSV. Cette hausse est justifiée par les besoins d'investissement du réseau d'assainissement (stations qui ne sont pas aux normes, réseaux vétustes). Il s'agit d'une augmentation sur 5 ans, représentant 8% par an, soit environ 14 €/an en plus.

G – Commission Travaux

M. Jean BARTHOMEUF fait le point sur la réunion de la commission travaux qui s'est tenue le 16 juin dernier, avec le maître d'œuvre, M. CARRAZ-BILLAT, concernant la réalisation des cheminements piétonniers.

- pour le cheminement piétonnier des Erables, le coût retenu et estimé est de 16 795 € HT. En option : les renforts sur le bord de la chaussée pour 2 400 € HT.

- pour le cheminement piétonnier des Helvètes : le coût souhaité est de 45 000 € HT. Le maître d'œuvre propose d'installer une bordure trottoir avec canalisation incorporée. Le coût est estimé à 47 275 € HT. En option : enrobé sur le trottoir pour 3 300 € HT.

Le montant total des travaux (hors option) est estimé à 76 884 € TTC.

M. le Maire est satisfait de cette proposition. Il n'est pas favorable à la pose d'enrobé sur le trottoir.

M. J. BARTHOMEUF va demander au maître d'œuvre de préparer les documents pour la consultation des entreprises.

H – PNR Dombes

M. F. BLOCH fait le point sur la réunion qui s'est tenue le 4 juillet dernier pour la création du Parc Naturel Régional de la Dombes. Le Président du PNR des Bauges du Nord, M. le Préfet de l'Ain, ainsi que des conseillers régionaux et départementaux étaient présents.

M. le Préfet de la Région Rhône-Alpes a émis un avis favorable sur le PNR. Le PNR de la Dombes serait le premier PNR de plaine, car les PNR existants se situent dans des zones montagneuses.

M. le Préfet de la Région Rhône-Alpes a invité les acteurs économiques de la Dombes qui sont contre le projet, à discuter avec l'ensemble des partenaires participant à la création de ce PNR afin d'obtenir un consensus autour de ce projet.

Il est noté que le nouveau Conseil Départemental a stoppé l'acquisition d'une bâtisse pour en faire le siège du futur PNR.

M. le Maire fait état du projet de périmètre fixé par le Préfet de Région, et dans lequel St Bernard n'apparaît pas. M. le Maire a demandé par écrit au Préfet de Région de revoir le périmètre afin d'inclure la commune.

I – Formation garde-champêtre

M. le Maire indique que l'agent Alexandre BENGASINI partira en formation de garde-champêtre à Amiens au mois de septembre. Un remplaçant sera recruté pour pallier aux absences de l'agent.

J – Apprentissage

M. le Maire demande l'avis du conseil municipal pour recruter un apprenti au service technique. Le conseil municipal est favorable à cette proposition.

K – Concours Départemental de fleurissement de l'Ain

M. J. BARTHOMEUF explique que la commune a décidé de concourir aux villes et villages fleuris, ce qui permet aux particuliers de concourir au concours départemental des maisons fleuries. Il fait appel aux conseillers municipaux afin de communiquer au comité les coordonnées de personnes pouvant être intéressées.

L – Fête de l'école

Mme M. LABROSSE note la réussite de la fête de l'école. M. le Maire indique que le parterre du préau de l'école a été tagué.

M – Associations

M. P-L BALLETT rappelle que les associations doivent prévoir à l'avance pour le prêt de matériel, et faire la demande en mairie, sans passer directement par les agents techniques.

N – Ecole

Mme S. MAZZOTTI explique que le ménage d'été est en cours à l'école. Les travaux à réaliser seront envoyés à P. LABART et J. BARTHOMEUF. Le nettoyage des vitres interviendra fin août.

O – Vide-greniers

Le vide-greniers organisé par Spinos'Animation aura lieu le 13/09.

P – Canicule

Mme K. PERRET explique que le plan canicule a été mis en place, et qu'elle a visité les personnes de plus de 90 ans. Mme J. GUERRIER rend également visite aux personnes fragiles.

Q – Commission bibliothèque

Mme K. PERRET fait état d'une réunion qui s'est tenue avec les bénévoles de la bibliothèque. Manifestation à retenir : Festi'bulles au mois de septembre à la médiathèque. M. le Maire remercie les bénévoles du temps qu'ils consacrent à la bibliothèque. Il est rappelé que la somme de 2 000 € est attribuée chaque année à la bibliothèque pour l'achat de livres et de fournitures.

R – Petit patrimoine

M. P. WATSON indique qu'un inventaire sera fait à la CCDSV sur le petit patrimoine à restaurer, et fait appel aux conseillers municipaux pour contribuer à l'établissement de cet inventaire. L'objectif étant de mettre à jour la liste des biens du petit patrimoine d'ici fin septembre.

M. le Maire propose la grille du puits en bas du secteur Saône qui serait à restaurer.

M. J. BARTHOMEUF rappelle que ce sera la CCDSV qui choisira les biens à restaurer.

S – Commission Finances du 10/07

M. P. WATSON indique qu'une réunion de la commission des finances se tiendra le 10 juillet, afin de faire le point sur les finances des six premiers mois.

- concernant les recettes de fonctionnement :

40 % des recettes ont été perçues à ce jour. A noter un manque de 3400 € par rapport au prévisionnel de la Dotation Globale de Fonctionnement (qui a diminué de 11% par rapport à 2014, et une baisse de 20% est projetée pour 2016).

M. le Maire précise qu'en cas de création d'une commune nouvelle avant 2016, il n'y a pas de baisse de la DGF. A un moment donné il faudra augmenter les taux des impositions pour faire face à ces diminutions de dotation.

- concernant les dépenses de fonctionnement :

49.4 % des dépenses ont été réalisées. Il faut rester vigilant sur certains postes de dépenses (téléphone, copieur).

M. le Maire souligne que des économies seront faites car un important travail a déjà été réalisé sur les contrats d'assurance et les vérifications obligatoires de sécurité (installations électriques, équipements sportifs, aires de jeux).

M. J. BARTHOMEUF exprime sa réserve sur le changement du prestataire chargé des vérifications de sécurité. M. le Maire s'adresse à M. J. BARTHOMEUF en lui précisant qu'il existe des règles dans un exécutif, et lui demande d'arrêter de critiquer ; et lui précise qu'il a le choix de rester ou de siéger dans l'opposition.

- concernant les dépenses d'investissement :

Seules 6% des dépenses ont été réalisées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20.

Prochain conseil municipal le jeudi 17/09/2015 à 19h30.

Signatures :